

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2013

L'après-midi 2013 et le mercredi 24 avril à 18h45, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER.

Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ..

Absents excusés : Madame Houria GOMEZ, Monsieur Bruno VIALATTE.

Absente : Madame Laurence CLOT

Madame Houria GOMEZ a donné pouvoir à Madame Laurence COSTA.

Monsieur Bruno VIALATTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2013 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2013. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2013. La commune de La Coucourde a envoyé une consultation des prix à cinq entreprises : EIFFAGE TP de Montélimar, EUROVIA DALLA de Donzère, SACER SUD EST de Chateauneuf du Rhône, SORODI de Le Poët Laval et SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Saulce. Un affichage en Mairie a été effectué du 25 mars 2013 au 23 avril 2013 inclus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2013, le devis complet de l'entreprise SORODI de Le Poët LAVAL pour un montant de 50 903.00€ HT, soit 60 879.99€ TTC (soit +12.5 % par rapport au budget prévisionnel) et charge le Maire de demander auprès du Conseil Général les subventions afférentes à ce projet.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint technique de 2ème classe en raison du départ en retraite prochain d'un adjoint technique du service technique communal. L'agent recruté, à compter du 1er juillet 2013, pour le poste d'Adjoint technique de 2ème classe travaillera à temps complet, soit 35 heures par semaine. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le budget communal, vu le tableau des effectifs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création

d'&un poste d'&Adjoint Technique de 2ème classe (IB 297 - IM 309 Echelle 3) à temps complet avec effet au 1er juillet 2013.et demande au Maire de prendre l'&arrêté de nomination correspondant. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013 chapitre 012 article 6411 section de fonctionnement.

REALISATION DE LA COUVERTURE DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE ET REFECTION DE LA TERRASSE DE LA MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de problème récurrent d'étanchéité, il y a lieu de procéder à la réalisation d'une nouvelle couverture de la salle d'animation rurale Pierre Bonnet, ainsi qu'à la réfection de la terrasse de la mairie. Des devis ont été demandés à diverses entreprises et sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise ASTIC DECOR de La Coucourde, pour un montant de 21 230,00 € HT, soit 25 391,08 € TTC, pour la réalisation de la nouvelle couverture de la salle d'animation rurale Pierre Bonnet, accepte le devis de l'entreprise ASTIC DECOR de La Coucourde, pour un montant de 1 900,00 € HT, soit 2 272,40 € TTC, pour la réfection de la terrasse de la mairie, charge le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général de la Drôme afférente à ces travaux, demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. Travaux extérieurs.

- L'entreprise ASTIC DECOR a réalisé les travaux des bâtiments de la mairie : l'étanchéité de la terrasse du bureau du Maire, la toiture de la salle d'animation rurale, et une partie de la toiture de la sacristie de l'église de Derbières ; elle effectuera la pose des jeux pour les enfants sur le plateau omnisports et la réfection du mur de l'APC.
- Des devis ont été demandés pour l'installation d'une climatisation à l'école maternelle, qui sera installée durant les vacances scolaires d'été.
- Des modifications ont été apportées à l'éclairage public : sur trois foyers qui représentent 70 % de la consommation électrique de l'éclairage public de la commune, les cellules ont été remplacées par des horloges astronomiques afin de réaliser des économies financières sur l'éclairage public.
- Les travaux de goudronnage et d'éclairage public du chemin piétonnier de la crèche sont terminés.
- Les travaux de voirie de la rue de la gare (voie communale) qui dessert la zone d'activités de Mirgalland sont en cours de réalisation : la chaussée sera refaite en enrobé avec création de trottoirs, aménagement de 5 places de parking en bout de rue et pose d'un plateau ralentisseur en milieu de rue.

2. Communication :

Les cartes d'invitation/programme pour la cérémonie d'inauguration de l'Espace de Leyne qui aura lieu le samedi 11 mai 2013 ont été distribuées dans chaque boîte à lettres coucourdoise.

3. C.L.I. (Commission Locale d'Information) :

Le conseiller municipal délégué à la sécurité fait le compte rendu de cette réunion :

- Le centre de production de CRUAS-MEYSSE a présenté son bilan d'activités pour l'année 2012 lors de la réunion de la C.L.I. du vendredi 19 avril 2013 : il fournit 40 % de la production électrique de la région Rhône-Alpes et les rejets sont conformes aux normes.
- L'ASN a compté 51 incidents dont 9 classés ; 2 arrêts automatiques et 4 programmés. L'ASN a émis un bilan qui, en résumé, demande à l'exploitant (ERDF), de s'améliorer en terme de sécurité par des actions précises qui ont été prescrites.

4. : Urbanisme (depuis le 27 mars 2013) :

- Permis de construire : 1 déposé, 1 accordé, 3 en cours d'instruction.
- Demande préalable de travaux : 4 déposées, 4 accordées.

INFORMATIONS

Un nouveau commerce ambulant de vente de sandwiches est installé tous les jours de la semaine, sauf samedi et dimanche, de 10 h à 14 h, sur la place Freydier. Il s'agit d'un camion snack.

L'inauguration de l'Espace de Leyne et du clos bouliste aura lieu le samedi 11 mai prochain.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 24 avril 2013

Le Maire

Jean-Luc ZANON